

>> Fiche pratique
Prévention des risques professionnels

Cisaille crocodile

Récupération des métaux

>> Fiche pratique Prévention des risques professionnels

L'utilisation des cisailles crocodiles peut être à l'origine d'accidents du travail très graves, entraînant l'amputation des doigts.

Plusieurs accidents de ce type se sont produits en Bourgogne-Franche-Comté ces dernières années. (Cf. encadré ci-dessous).



ACCIDENTS SURVENUS EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ :

- (1) La victime s'est fait sectionner 3 doigts lors du déferrage de radiateurs automobiles (Doubs).*
- (2) La victime s'est fait sectionner la dernière phalange du pouce droit lors du cisailage de pots catalytiques (Côte-d'Or).*
- (3) La victime s'est fait sectionner la dernière phalange du pouce lors du déferrage de radiateurs automobiles (Nièvre).*

Cette fiche pratique donne des repères aux utilisateurs des cisailles crocodiles pour prévenir les risques d'accident.

Choisir une cisaille crocodile

L'utilisateur définira avec soin ses besoins et ses exigences dans le cahier des charges qu'il soumettra aux constructeurs. Seront développés notamment les points suivants :

- Les produits à cisailer, types de matériaux, dimensions avant cisailage.
- Les dimensions des produits après cisailage, les quantités à produire.
- La formation des salariés à assurer par le constructeur : utilisation en production, réglage, remplacement des lames, maintenance préventive.
- Les équipements additionnels souhaités : benne de réception des morceaux cisailés, éclairage intégré à la cisaille, support pour faciliter l'engagement des produits entre les lames, boîtier codé pour empêcher l'utilisation de la cisaille par une personne non habilitée.
- Une proposition de contrat de maintenance.
- Les documents à fournir par le constructeur : déclaration CE de conformité, notice d'instructions en français, carnet de maintenance.

Rédiger les instructions de travail

L'employeur rédigera à partir de la notice d'instructions du constructeur des instructions de travail détaillées concernant notamment :



- ***L'aménagement de la zone de travail*** : positionnement de la cisaille et des produits à cisailer, récupération et stockage des morceaux cisailés, éclairage et balisage de la zone de travail.
- ***Les contrôles à effectuer avant chaque utilisation*** : présence et état des protecteurs, absence de détérioration des câbles, des flexibles ou des lames, absence de fuite d'huile, absence d'encombrement du poste de travail, absence de coactivité avec les autres postes de travail et engins, niveau d'éclairage satisfaisant, essai de fonctionnement des arrêts d'urgence.
- ***Les conditions à respecter pour utiliser la cisaille en production*** : dimensions minimales des produits à cisailer, maintien de la distance de sécurité, réglage du presseur et des moyens de protection.
- ***Les conditions à respecter pour réaliser les activités de nettoyage, réglage, maintenance*** : consignation des énergies, respect de la notice d'instructions du constructeur, vérification de l'intégrité des protecteurs, essai de fonctionnement après intervention.
- ***Les équipements de protection individuelle à porter*** : vêtements de travail non flottant à haute visibilité, casque de chantier, lunettes de sécurité ou écran facial, protecteurs antibruit, gants anticoupures, chaussures de sécurité montantes, dispositif d'alarme du travailleur isolé (DATI).
- ***La conduite à tenir en cas de dysfonctionnement, de panne ou de toute anomalie ou difficulté*** : arrêt de la production, mise à l'arrêt de la cisaille, consignation des énergies, signalement à l'employeur.

Les instructions de travail rappelleront les risques liés à l'utilisation de la cisaille, notamment :



- Risque de sectionnement des doigts et des mains.
- Risque d'écrasement des mains entre les produits en cours de cisaillement et le presseur ou carter de protection par effet de levier.
- Risque de blessure aux yeux et au visage en cas de projection de matériaux cassants (plastique, verre).
- Risque de coupure aux mains lors de la manipulation des produits.
- Risque lié au bruit généré par la cisaille et les activités environnantes.
- Risque électrique.
- Risques de TMS et de lombalgie liés aux gestes répétitifs ou à la manutention manuelle de charges supérieures à 15 kg.
- Risque de chute de plain-pied lié à l'encombrement de la zone de travail.
- Risque chimique : produits à cisailer souillés, poussières, huile hydraulique.

Les instructions de travail mentionneront des interdictions, notamment :



- Interdiction d'utiliser une cisaille par des salariés non habilités par l'employeur.
- Interdiction de travailler à plusieurs (délimitation d'un périmètre de sécurité interdit aux tiers).
- Interdiction d'utiliser une cisaille dont les protections ont été déposées ou sont détériorées.
- Interdiction de cisailer des produits dangereux (appareil sous pression, matériaux cassants) ou des produits de petites dimensions ne permettant pas de respecter la distance de sécurité entre les mains et les mâchoires.



Les instructions de travail seront affichées au poste de travail.

Former les salariés

L'employeur organisera la formation des salariés avant toute utilisation de la cisaille.

La formation s'appuiera sur les instructions de travail et se déroulera en 2 temps :

La présentation détaillée de la machine notamment :

- Les différents organes de travail, de réglage et de commande.
- Les moyens de protection : protecteurs fixes, réglables, commandes d'arrêt d'urgence.
- Les instructions à respecter pour utiliser la cisaille en sécurité dans toutes les phases de son utilisation : réglage, production, maintenance, nettoyage.

Une démonstration sur place du fonctionnement de la cisaille montrant notamment :

- Les vérifications à faire avant l'utilisation.
- Les distances de sécurité à respecter entre les mains et les mâchoires.
- L'agencement du poste de travail.
- Les consignes pour le réglage de la course de la mâchoire mobile et pour le remplacement des lames.

Habiller les salariés

À l'issue de la formation une évaluation permettra de valider l'acquisition par les salariés des connaissances et des savoir-faire pour utiliser la cisaille crocodile en sécurité.



L'employeur délivrera une autorisation écrite à chaque salarié qui aura été habilité à l'issue de la formation.

Maintenir la cisaille en état de conformité

Les cisailles crocodiles seront maintenues en état pour assurer leur fonctionnement dans les meilleures conditions de sécurité. *Article R4322-1 du Code du travail*

Pour y parvenir l'employeur planifiera et organisera la maintenance des cisailles à partir de la notice d'instructions du constructeur.

Les différentes vérifications et interventions de maintenance seront consignées dans le carnet maintenance de la cisaille.



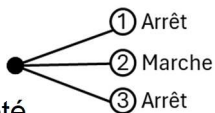
Une cisaille dont les protecteurs sont absents ou détériorés ne doit pas être utilisée. Elle doit être consignée : interrupteur général ouvert et cadenassé et une affichette doit être apposée sur la cisaille.



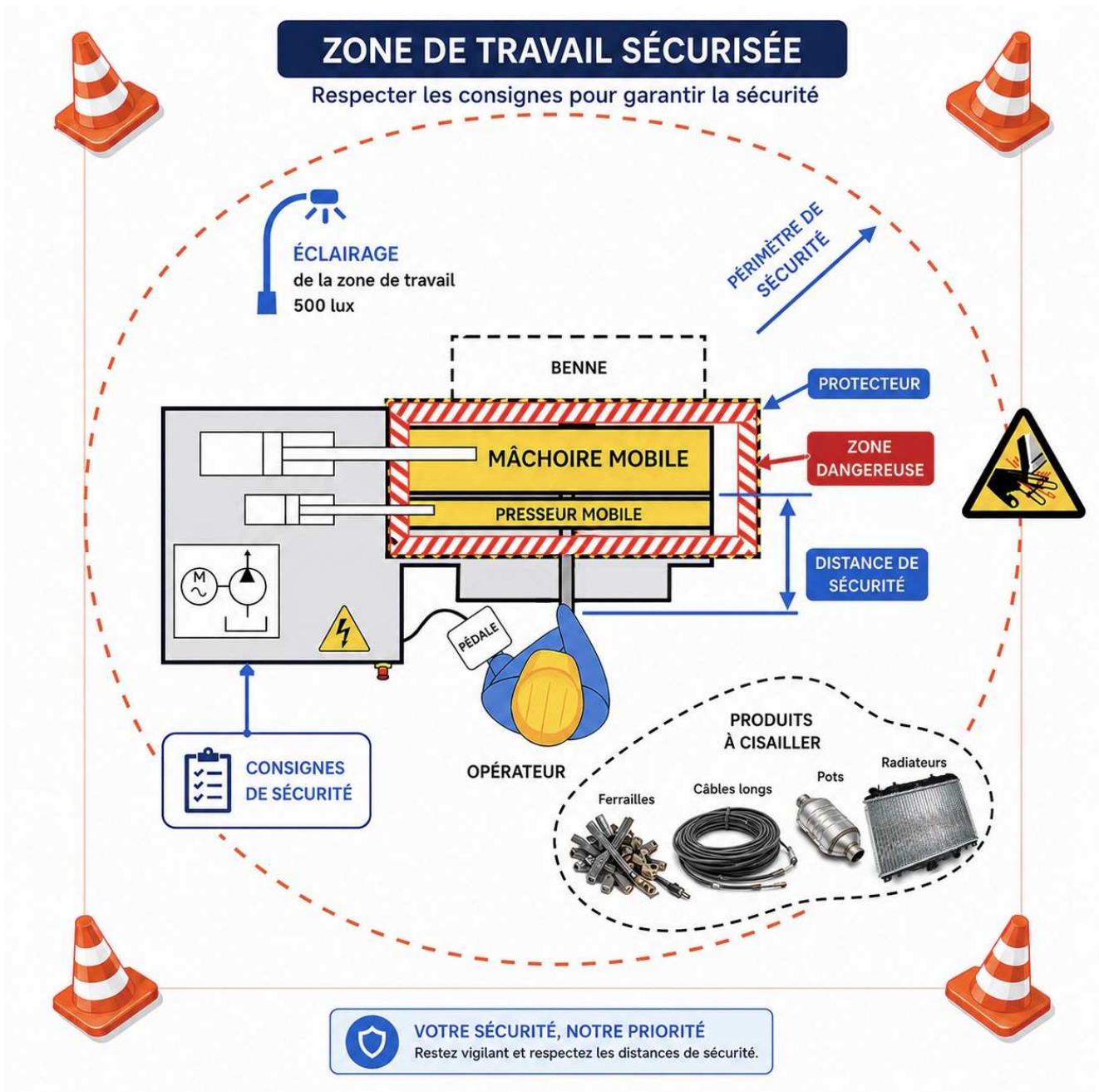
Bonnes pratiques de prévention

En complément à l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour utiliser une cisaille crocodile en sécurité, il est utile d'adopter les bonnes pratiques suivantes :



- ✓ L'opérateur se place du côté de la mâchoire fixe. Il ne se tient jamais en bout, ni du côté de la mâchoire mobile.
- ✓ L'opérateur fait fonctionner la cisaille en mode manuel. Le mode cycle continu est désactivé. La pédale ne peut pas être bloquée en position cycle continu.
- ✓ Les tiers restent à l'extérieur du périmètre de sécurité. Ils ne peuvent pénétrer à l'intérieur du périmètre de sécurité qu'après avoir reçu l'accord de l'opérateur cisaille et que celui-ci a arrêté la machine.
- ✓ La cisaille est équipée de protecteurs enveloppants qui protègent l'accès en bout des mâchoires.
- ✓ La cisaille est équipée d'une pédale à 3 positions : 
 - ① Arrêt
 - ② Marche
 - ③ Arrêt
- ✓ La cisaille est équipée d'un plan de travail fixe, côté opérateur, et de gabarits de maintien pour stabiliser et supporter les pièces à engager entre les mâchoires.
- ✓ Les morceaux cisailés sont recueillis dans une benne.
- ✓ La zone d'évolution de l'opérateur est maintenue dégagée. Les pièces à cisailées ne débordent pas dessus.

Schématisation du poste de cisailage vue de dessus



Pour aller plus loin

- Dossier en ligne « Machines : Ce qu'il faut retenir » sur le site de l'INRS
- Site de l'INRS « Avec les machines, le risque est toujours là » <https://www.securite-machine.fr/>
- Brochure de l'INRS « Consignation et déconsignation » réf. ED 6109
- Fiche pratique de l'INRS « Constituer des fiches de poste » INRS ED 126
- Dossier en ligne « Dispositifs d'alarme du travailleur isolé » sur le site de l'INRS



prevention@carsat-bfc.fr



www.carsat-bfc.fr >> espace Entreprise

